

# LA fecpa FÊTE SES 50 ANS !



## 50 ans déjà !

1

La Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées fête ses 50 ans cette année. Elle pourrait faire sienne la citation d'Erik Satie : « *Toute ma jeunesse on m'a dit, tu verras quand t'auras 50 ans... J'ai 50 ans et je n'ai rien vu* ». L'histoire de la FECPA est certes liée à l'Etat de Neuchâtel. Mais aussi et surtout aux personnes qui ont travaillé durant toutes ces années dans nos institutions, soit les employé-e-s, les directions, les membres des commissions administratives, des comités directeurs et du Conseil de fondation. Nos sincères remerciements leur sont ici adressés.

Le demi-siècle d'existence assure à notre fondation une légitimité forte dans le paysage sanitaire neuchâtelois, ce d'autant plus qu'elle a toujours amélioré et développé les prestations d'accueil des aîné-e-s. A l'accueil gériatrique se sont ajoutées, au fil des années, de nouvelles missions comme la psychogériatrie, la pension, le court séjour, le foyer de jour et la psychiatrie, missions qui découlent pour la plupart des travaux du Canton de Neuchâtel dans le cadre de la Planification médico-sociale pour la personne âgée.

Revenons donc brièvement sur les 50 années passées. Puis coup de projecteur sur les projets à venir, qui traduisent le dynamisme de notre fondation !

# 1973 → 2023

## Les donateurs et le canton aux origines de la FECPA

2

Pour comprendre la création de la FECPA, il est nécessaire de remonter à 19<sup>ème</sup> siècle, puisque les institutions qui composent notre fondation ont été fondées suite à des legs de donateurs généreux.

En 1886, par testament, feu Edouard Dubois donne à l'Etat de Neuchâtel une fortune considérable destinée à la création d'un asile de vieillards hommes d'origine neuchâteloise. Avec ce legs, « *le Grand Conseil décide de l'achat de la propriété immobilière sur laquelle a été construit l'asile de Bearegard, dénommée Maison des Charmettes* »<sup>1</sup>.

Comme il manquait des places pour elles, le canton, toujours avec le soutien de donateurs, va créer 3 lieux destinés aux femmes. La donation de Fritz Girard de sa propriété à St-Martin permet la création des Lilas. Les legs d'Erhard Borel et plusieurs donations donnent naissance au Clos à Serrières. Enfin, la cession d'un terrain par la Ville de La Chaux-de-Fonds à l'Etat de Neuchâtel, suite au legs Sandoz, entraîne la création de l'asile de La Sombaille à La Chaux-de-Fonds.

En 1951, ces quatre homes, appartenant au canton, sont regroupés dans deux fondations : la Fondation Edouard Dubois (pour les hommes) et la Fondation des asiles cantonaux (pour les femmes). La loi sur les Etablissements Spécialisés pour Personnes Agées (LESPA), adoptée en mars 1972, stipule la nécessité « *d'assurer l'équipement du canton en établissements spécialisés pour personnes âgées* » et de leur procurer les moyens financiers pour accomplir leurs tâches. Cette loi met en place des subsides d'exploitation pour soutenir les homes d'utilité publique. Les homes des Charmettes, de la Sombaille, des Lilas et du Clos sont tous reconnus par le règlement d'exécution de la loi.

<sup>1</sup> Tiré du rapport du Conseil d'Etat, séance du 27 février 1973

## 1973, création de la FECPA

3

En 1973, le Grand Conseil adopte, par 60 voix sans opposition, le rapport du Conseil d'Etat pour la création d'une fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées. La FECPA est issue de la fusion entre la Fondation Edouard Dubois et la Fondation des asiles pour femmes âgées, lesquelles sont dissoutes.

Le Conseil d'Etat explique dans son rapport que certains établissements, notamment « *les quatre homes cantonaux ne sont pas équipés pour donner des soins continus à leurs hôtes, lesquels doivent être dirigés vers l'hôpital* »<sup>2</sup> lorsque leur état de santé se détériore. Le rapport propose la dissolution des deux fondations de droit privé pour regrouper leurs biens dans une seule et unique entité privée, la FECPA, ainsi que la création d'un home destiné « *aux vieillards des deux sexes* » dans le quartier de la Sombaille. C'est d'ailleurs le premier home mixte du canton ! La loi fut complétée par un règlement d'exécution, stipulant que les quatre homes étaient tenus d'appliquer le plan comptable élaboré par l'Etat et fournir en tout temps au « *Conseil d'Etat et aux personnes qu'il désigne tous les renseignements et documents sur leur activité, leur personnel et leurs pensionnaires* »<sup>3</sup> ; la fortune financière et immobilière était inscrite dans les comptes de l'Etat et les comptes étaient contrôlés par l'Inspection des finances ; les immeubles étaient gérés par la gérance cantonale des immeubles ; enfin, les directions étaient soumises à l'autorité de la commission administrative, présidée par un représentant du Conseil d'Etat. La dépendance vis-à-vis de l'Etat était donc totale.

<sup>2</sup> Les homes des Charmettes, de la Sombaille, des Lilas et du Clos

<sup>3</sup> Loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées, art. 22 al. 1

## 50 années déclinées en valeurs et nouveautés

4

A l'évidence, la FECPA de 1973 n'est pas celle de l'année 2023. En 2022, la fondation compte 726 employé-e-s et héberge 399 pensionnaires. Si la volonté d'aller de l'avant et d'oser se lancer dans des projets nouveaux constitue une caractéristique bien connue de la fondation, celle-ci s'est aussi construite autour de valeurs fondamentales pour les résident-e-s et les employé-e-s.

Dans nos institutions, nous accordons une importance majeure au respect des parcours de vie et des rythmes personnels de chaque résidente et résident, bénéficiaire, pensionnaire ou locataire. La formation représente une autre valeur essentielle. En 2022, ce sont 63 apprenti-e-s qui se sont formé-e-s dans nos institutions, toutes professions confondues. Assurer la formation des jeunes, participer à leur donner un avenir professionnel, dans un cadre de travail exigeant et dynamique est une mission importante pour notre fondation. L'égalité salariale fait également partie des priorités de la FECPA. Nous avons gagné la deuxième place du prix du Cercle des administratrices en 2019, puisque nous offrons dans nos instances une place égale aux hommes et aux femmes. En 2022, nous avons obtenu la certification Fair-ON-Pay+ qui atteste que la fondation se distingue comme employeur équitable.

## Les premières grandes institutions

C'est bien la FECPA qui a mis sur pied la première institution mixte avec le nouveau bâtiment du Home médicalisé de La Sombaille en septembre 1975. En 1983, sur le site de Bearegard, la construction d'un nouveau home médicalisé, Les Charmettes, offre 121 lits à la population neuchâteloise dans un cadre magnifique. 10 ans plus tard, en 1993, c'est le Home médicalisé Les Arbres qui est créé dans l'ancien hôpital des enfants de La Chaux-de-Fonds avec 83 lits pour les aîné-e-s de notre canton.

## Les nouvelles missions

Les institutions FECPA délivrent d'abord toutes des prestations de gériatrie. Or, les directions et les professionnel-le-s de la santé constatent tous les jours que les résident-e-s accueilli-e-s souffrent d'autres symptômes, relevant de pathologies psychiatriques et/ou maladies neuro-dégénératives. Ce constat a mené à l'ouverture de la mission dénommée « *psychogériatrie* » dans plusieurs homes : Les Arbres ouvrent une unité de psychogériatrie en 1996 ; La Sombaille a suivi en 2019 et Les Charmettes en 2018. Aujourd'hui, la FECPA offre 85 lits en psychogériatrie dont les 20 lits de L'Ermitage.

En 2012, le Canton de Neuchâtel mène une grande réforme dans le domaine de la personne âgée, la planification médico-sociale (PMS) qui vise à la mise en place d'infrastructures et de nouvelles missions pour les personnes de plus de 65 ans. Un des piliers de la PMS est la diminution du nombre de lits long séjour en institutions et, en corollaire, l'augmentation du nombre d'appartements avec encadrement, le renforcement des prestations de maintien à domicile et la création de structures intermédiaires comme le court séjour et les foyers de jour.

La FECPA s'est rapidement positionnée comme acteur important de la PMS. En 2014 est inaugurée La pension Le Logis, un projet pilote à Dombresson. Le Logis accueille aujourd'hui 13 pensionnaires en âge AVS, voire AI proches de l'AVS, qui ne nécessitent pas de surveillance constante mais un encadrement en journée par une équipe du service d'animation. La mission pension offre un lieu de vie protégé, garantissant un accompagnement dans les activités quotidiennes, un soutien psychologique et social ainsi que des prestations hôtelières et d'animation, les soins infirmiers, thérapeutiques et médicaux étant fournis par des prestataires externes.



Pension Le Logis

Dès 2016, le Home médicalisé Les Charmettes développe les missions court séjour gériatrique et psychogériatrique. La mission court séjour est destinée aux personnes en âge AVS demeurant de manière autonome à domicile, mais qui, suite à une maladie, une opération ou pour soulager un proche aidant, nécessitent un accompagnement institutionnel temporaire. L'objectif du court séjour est d'améliorer l'état de santé et l'autonomie du bénéficiaire afin de lui permettre le retour à domicile.

En juillet 2017, 15 appartements avec encadrement ont été construits aux Vignes du Clos, à proximité de l'EMS Le Clos. Ce sont les premiers appartements avec encadrement du Littoral et les deuxièmes à être labellisés dans le Canton de Neuchâtel.



Les Vignes du Clos

En 2019 est mis en place le Foyer de jour « *au 10b* » aux Charmettes. Le besoin de cette mission se faisait sentir depuis plusieurs années. En effet, si pour de nombreuses personnes âgées les prestations d'aide et de soins suffisaient à réaliser leur projet de rester chez soi, en revanche pour d'autres, ces supports professionnels ne suffisaient pas et continuaient à amener les familles à faire le choix de l'EMS. Le foyer de jour permet aux proches aidants de « *souffler* », puisque qu'il accueille les bénéficiaires un ou plusieurs jours par semaine, pour leur procurer un encadrement, des soins ou une animation.

Enfin, le canton a décidé la fermeture des institutions psychiatriques sur le site de Perreux. La FECPA a été sollicitée pour s'occuper des résident-e-s de psychogériatrie spécialisée en âge AVS. Partant du postulat que notre fondation est une fondation d'utilité publique, et que la mission psychogériatrie spécialisée constitue une mission d'utilité publique, la Sombaille a accueilli en 2020 25 résidentes et résidents en psychogériatrie spécialisée du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

## Préface

À l'heure où la question de la prise en charge des personnes du grand âge dans un contexte où le vieillissement démographique pose de larges défis à toute les sociétés en Europe, il faut se rappeler qu'en 1876, soit environ 150 ans avant cette date anniversaire, l'espérance de vie en Suisse était de 58,4 ans pour les femmes et de 56,3 ans pour les hommes. Quelle évolution. Néanmoins, aujourd'hui encore, dans certains pays comme le Tchad, l'espérance de vie reste à peine plus élevée que l'âge de la FECPA (53 ans). Mais derrière cet indicateur de santé publique, la question de la qualité de vie, sa définition et son respect doivent être repensés. Il ne s'agit plus seulement de questions médicales, mais également d'éthique, de sens, sans oublier les composantes spirituelles.

L'allongement de l'espérance de vie questionne sans cesse les progrès de la médecine, l'évolution des regards d'une société sur les aîné-e-s et la notion de bien-être. La FECPA fête aujourd'hui ses 50 ans et a contribué de manière significative à la prise en charge des aîné-e-s du canton. Mais elle sera aussi confrontée, comme tous les pouvoirs publics, à repenser encore le demi-siècle à venir pour devenir une centenaire toujours aussi alerte !

Vincent Huguenin Dumittan  
Chef du Service de la Santé publique



Bâtiment de la FECPA

## Les nouveaux venus

En 2014, la fusion avec la Fondation « Mon Foyer » a été décidée pour développer la mission pension. C'est le départ du Logis à Dombresson, avec un soutien du canton comme mission pilote.

En 2019, la Fondation « du Home de l'Ermitage et des Rochettes, hôtel des associations » s'est approchée de notre fondation pour que le Home de l'Ermitage intègre la FECPA. La Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes estimait qu'au vu de la complexité des dossiers dans le domaine de la personne âgée, un rapprochement avec d'autres institutions assurait l'existence de l'Ermitage dans la durée. La fusion est intervenue en 2020.



Home médicalisé l'Ermitage

L'idée d'une fusion avec la Fondation Le Temps Présent débute dès 2017, suite à une demande faite par le canton. Après de longues discussions, pour assurer la pérennité de la mission court séjour dans le Haut du canton, mais aussi pour maintenir les emplois, la fusion a été validée en 2021.



Home médicalisé Le Temps Présent

## Les nouveautés dans la gouvernance

En 1981 est décidée la centralisation de l'administration FECPA, pour certaines tâches comptables, financières et administratives. Ainsi, les institutions travaillent avec des procédures semblables et peuvent compter sur un pôle de compétences spécialisées, notamment dans les tâches informatiques, financières ainsi que dans la gestion des salaires.

Notre pôle administratif a considérablement évolué, puisqu'il s'occupe aujourd'hui aussi de la gestion comptable de nombreuses associations du canton, comme Bénévolat, les Ateliers Phénix, la Villa YoYo, l'Anempa. L'administration délivre également des prestations comptables aux homes de Landeyeux, l'Escale, La Fontanette, La Perlaz et au Foyer de famille.

En 2014 sont créés Les Logis du Clos, composés du Home Le Clos et de la pension Le Logis. C'est une direction unique pour deux institutions situées à Serrières et à Dombresson, en raison de leur petite taille (Le Logis accueillant 13 bénéficiaires et Le Clos 21 résident-e-s). Vu les contraintes budgétaires, cette organisation assure la pérennité des structures. Au vu du bon fonctionnement de cette institution multisite, la FECPA a intégré l'Ermitage aux Logis du Clos en 2020. Cette façon de faire, si elle demande une souplesse certaine à la direction et aux responsables, a l'avantage de créer de nombreuses synergies entre institutions et de proposer aux résident-e-s et à leurs familles de passer d'une institution à l'autre en cas d'amélioration ou de péjoration des symptômes et des fragilités liées à l'âge.

## Évolution des statuts

Historiquement, les statuts de la FECPA étaient adoptés par le Conseil d'Etat et les membres du Conseil de fondation étaient nommés par le Conseil d'Etat. Un premier pas vers l'indépendance a été effectué en 2001, avec une modification des statuts qui prévoyait notamment le remplacement de la commission administrative par un Conseil de fondation. Les membres du Conseil de fondation étaient toutefois nommés par le Conseil d'Etat. Autre changement majeur, la fortune, la gérance de la fondation et les comptes sortaient du giron de l'Etat. L'adoption de nouveaux statuts en 2022 marque l'émancipation de la FECPA puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les membres du Conseil de fondation ne sont plus nommés par le Conseil d'Etat mais par le Conseil de fondation lui-même.

## Coup de projecteur sur une page d'histoire : la mixité dans nos homes

5

Dès le début des années 1960, il apparaît clairement qu'une réponse adaptée doit être apportée à la problématique de la prise en charge des personnes âgées demandant des soins au quotidien, en raison de l'augmentation de cette catégorie de la population, augmentation liée aux importants progrès de la médecine et de l'hygiène. En juin 1963, on peut lire dans les médias qu'il faut songer à « *décongestionner les hôpitaux face au nombre accru de personnes du troisième âge demandant des soins réguliers* ». Les milieux de la santé tirent la sonnette d'alarme envers les autorités. Les structures en place telles que des « maisons ou pensions pour personnes âgées » ne répondent plus à cette nouvelle donne. On demande la construction « d'hôpitaux gériatriques », terme utilisé jusqu'au début de la décennie suivante pour qualifier les homes médicalisés pour personnes âgées et aujourd'hui EMS, soit établissements médico-sociaux. Les pouvoirs publics se saisissent de ce dossier et en juin 1967 une commission de gérontologie est créée au sein du Grand Conseil, présidée par René Meylan.

Neuf séances aboutissent à la présentation du projet de Loi sur l'Aide hospitalière et de Loi concernant la couverture des dépenses sociales de l'Etat et des communes, acceptées par le Grand Conseil le 22 novembre 1967 et par le peuple neuchâtelois quelques semaines plus tard. Afin de dynamiser le dossier, un postulat avec la mention « urgence » est déposé par la députée Emmy Abplanalp qui demande la révision de la Loi sur l'aide hospitalière afin d'attribuer à l'Etat « *la compétence de construire, agrandir ou rénover des établissements gériatriques... dans les différentes régions du canton où le besoin de tels établissements se fait sentir* ».

Le Grand Conseil accepte le 15 décembre 1970 le postulat Abplanalp. La Loi financière d'aide aux établissements spécialisés pour personnes âgées est acceptée au Grand Conseil non sans quelques remous le 21 mars 1972 et ratifiée lors d'une consultation cantonale le 5 juin 1972. Cette fois, la voie est libre pour mettre en œuvre cette avancée dans la prise en charge des personnes âgées des deux sexes nécessitant des soins, chapeauté par une seule fondation.

La Sombaille accueille en 1975 un couple parmi ses premiers pensionnaires, Louise et Joseph Godat, ce dernier, âgé alors de 95 ans, étant le doyen de la Ville. Il faut attendre juillet 1982 pour voir arriver des dames aux Charmettes, qui n'est encore qu'un home simple. Comme écrit Edouard DuBois dans son testament : « *je ne regrette qu'une chose, c'est de n'être pas assez riche pour pouvoir accorder aux vieillards femmes un pareil asile. Peut-être qu'une bonne âme y suppléera un jour* ».

Chose faite presque cent ans plus tard. Fin 1984, c'est au tour de la Pension des Lilas à Chézard d'accueillir à « titre d'essai » un couple et comme l'écrit sa directrice « ne pas aller à contre-courant des besoins d'une époque ». Une année plus tard, l'essai étant concluant, la mixité devient la règle. Quant à la Pension Le Clos à Serrières, M. Joss en sera le premier pensionnaire homme en janvier 1990, puis un second arrivera en fin d'année.



Home médicalisé Le Clos

Ce début de décennie voit enfin la mixité dans l'ensemble des institutions de la FECPA. La question ne se pose plus lors de l'ouverture du Home médicalisé Les Arbres en juin 1993, la mixité est entrée définitivement dans les mœurs.

## La FECPA demain

6

L'engagement FECPA s'est traduit et se traduira demain par de nombreuses participations dans des groupes de travail menés par le canton et l'Anempa, dans lesquels nos directions, en particulier la directrice administrative, sont très présentes. MERCI à elles et eux ! Depuis les débuts de la PMS et la définition de nouvelles missions d'accueil et d'hébergement de la personne âgée, la FECPA a souhaité jouer un rôle proactif et s'est inscrite dans une dynamique de développement des missions. Notre fondation a lancé de nombreux projets, notamment architecturaux, pour assurer un accueil de qualité aux résident-e-s et offrir des conditions de travail adaptées aux personnes travaillant dans nos institutions. Suite à la mise en consultation et à l'adoption de trois lé-

gisations et réglementations au niveau cantonal, les projets de tous les EMS ont été suspendus. Aujourd'hui, seul un projet a reçu une validation officielle, l'Arbre du Temps. Nous attendons donc avec impatience un feu vert des autorités neuchâteloises pour les deux autres projets.

## Homes Les Arbres et Le Temps Présent : L'Arbre du Temps

Suite à la fusion avec la Fondation Le Temps Présent 2021, l'idée de développer un pôle de compétence au service de la personne âgée dans les Montagnes neuchâteloises est rapidement apparue. Au vu de la vétusté de l'infrastructure du bâtiment de Temps Présent, la FECPA a décidé de la construction d'un nouveau bâtiment au sud du Home Les Arbres. La nouvelle structure, imaginée par le Bureau Repele, offrira des conditions d'hébergement en court séjour et un foyer de jour conformes aux exigences des autorités et aux attentes des futur-e-s résident-e-s. Toutes les chambres seront individuelles pour le court séjour. Les travaux ont débuté fin 2022.



## L'EMS La Sombaille : AGORA

En 2018, le Bureau Pelati remportait le concours d'architecture en vue de l'extension et de la rénovation de l'EMS La Sombaille. Le concept s'articule autour du bâtiment des années 1970 qui sera agrandi par la construction d'une nouvelle aile. Ce projet permettra à l'EMS La Sombaille d'offrir aux personnes âgées du canton un lieu de vie et de soins agréable et au personnel un outil de travail répondant aux besoins des différents services du point de vue de la fonctionnalité générale et de l'organisation spatiale. A ce jour, nous avons obtenu le permis de construire et n'attendons plus que le feu vert de l'Etat.



## Home Les Charmettes un nouveau bâtiment pour le court séjour

Les Charmettes ont organisé dès 2018 un accueil de court séjour au 4<sup>ème</sup> étage de leur institution. Dès le printemps 2019, un concours d'architecture a été lancé pour un projet d'extension du bâtiment actuel destiné à accueillir 30 lits de court séjour gériatrique en chambres individuelles. En automne 2019, le jury a désigné comme lauréat du concours le projet du Bureau Pelati. Le projet est basé sur une extension à l'est du home actuel, avec un nouveau bâtiment sur trois étages. Nous sommes en attente de l'obtention du permis de construire et du feu vert de l'Etat pour commencer ces travaux.



## Membres du Conseil de fondation de 1973 à 2023

Aeschlimann Georges-André  
Barrelet Jean-Louis  
Béguin Jacques  
Buhler André  
Coste Robert  
Delcourt Irène  
Dupuis Anne  
Duvoisin Odile  
Frey-Widhaber Marie-Françoise  
Graenicher Arnold/Guinand Claude  
Heim Frédy  
Hirtzel Marcel  
Jacot Maurice  
Juillet Gall  
Laederach Jean-Rodolphe  
Liechti Jean  
Maire-Haefli Monika  
Matile Pierre  
Parel Bertrand  
Rahm Matthey Monica  
Renaud Hunziker Loyse  
Rognon Paul  
Schaefer Francine  
Schläppy Rémy  
Terraz André  
Ummel Pierrette  
Von Wyss Michel  
Zahnd Walter

Augsburger Eric  
Béguin Antoinette  
Bichsel Madeleine  
Corswant Marcelle  
Delachaux Pierre-André  
Delémont Danièle  
Dusong Monika  
Favre Maurice  
Gaillard Christine  
Guye Alfred  
Hirsch Durrett Elisabeth  
Houlmann-Traversa Viviane  
Jaggi Jean-Claude  
Kaenzig Werner  
Leimgruber Danièle  
Maire Jacques-André  
Malcotti Marguerite  
Nicolet Josiane  
Perdrizat Daniel  
Ramseyer Roger  
Repele Eric  
Sandoz André  
Schindler Robert  
Stuedler Jeanne  
Tony Bourquin Annick  
Vogel Daniel  
Wildhaber Jean-Pierre

### Actuels

Berger Nathalie  
Bolay Mercier Corine  
Debély Martial  
Lehmann Meyrat Magali  
Piloti Matteo

Blandenier Alain  
Brun Jean-Marc  
Guinand Claude  
Loup Anne-Françoise  
Schwarz Christophe

**Un grand merci aux personnes qui ont œuvré et qui œuvrent au développement de la FECPA et de ses institutions ainsi qu'à la qualité des prestations offertes au travers des différentes missions à la personne âgée du Canton de Neuchâtel.**

## Les directions jusqu'en 2023

### Les Arbres

de Dieuleveult Girardet Florence  
Favre Jean-Marc (dès 2020)

Roy Claude-Alain

### Les Charmettes

Stemmer Georges  
Escobar-Rüedi Marianne  
Schneegg Olivier

Payrard Marcel  
Riem Viss Françoise  
Roy Claude-Alain (dès 2020)

### Le Clos

Pfund Angèle  
Petraçca-Broquet Fabienne  
Keller Serge

Schmid Ginette  
Schwarz Nicole  
Erard Vanessa (dès 2020)

### L'Ermitage (institution FECPA dès 2020)

Erard Vanessa (dès 2013)

### Les Lilas

Irminger Mathilde  
Reichenbach Schaldenbrand Liliane

Schaldenbrand Philippe  
Lysek Marlène

### Mon Foyer qui devient Le Logis en 2014

Keller Serge

Erard Vanessa (dès 2020)

### La Sombaille

Barbezat Alice  
Saison Emile  
Vocat Yanick (dès 2022)

Meyrat Francis  
Mangeat Claudine

### Temps Présent (institution FECPA dès 2021)

Jean-Mairet Marc (dès 2019)

### L'administration

Meyrat Francis

Hostettler Fässler Gisèle  
(dès 1988)